



# Catastrophes naturelles et changements climatiques : pour une gestion différente des risques et des crises

## TABLE RONDE DES DIRIGEANTS DE HAUT NIVEAU QUATRIÈME RESPONSABILITÉ FONDAMENTALE DU PROGRAMME D'ACTION POUR L'HUMANITÉ

“Anticiper les crises sans attendre qu’elles éclatent”

Rapport du Secrétaire général pour le Sommet mondial sur l'action humanitaire

### Engagements fondamentaux

Les cyclones, les inondations, les sécheresses, les tremblements de terre et autres risques naturels font un nombre considérable de victimes et provoquent la destruction massive de moyens de subsistance. Au cours des dernières années, ces catastrophes ont chaque année touché 218 millions de personnes en moyenne et entraîné le déplacement de plus de 26 millions de personnes et des pertes économiques de l'ordre de 250 à 300 milliards de dollars. Des millions de personnes subissent régulièrement les conséquences de catastrophes récurrentes, qui les fragilisent un peu plus à chaque fois et renforcent leur dépendance à l'égard de l'aide.

Grâce aux efforts concertés des gouvernements, des acteurs locaux, de la société civile, du secteur privé et de la communauté internationale, la capacité de résilience des populations a pu être renforcée. Pour autant, les changements climatiques, l'urbanisation effrénée et anarchique et d'autres tendances vont augmenter la fréquence et l'intensité des catastrophes. Ils risquent d'aggraver les souffrances des populations et d'avoir des effets disproportionnés sur les femmes, les enfants et les personnes en situation de vulnérabilité. Ils mettront à rude épreuve les capacités des organisations locales, nationales, régionales et mondiales.

Il est désormais urgent d'adopter une nouvelle approche. En effet, il faut anticiper les risques et agir sans tarder lorsque ceux-ci ont été identifiés, en tirant parti des progrès accomplis en matière d'analyse des risques et d'alerte rapide. Il faut également renforcer les systèmes nationaux et locaux, plutôt que de s'y substituer. Les



mécanismes de préparation et d'intervention doivent utiliser "les ressources locales autant que possible, et les ressources internationales si nécessaire". La participation des femmes doit être pleine et entière. La gestion des risques, aujourd'hui fragmentée, doit devenir systématique, collective et organisée à long terme, à l'aide de mesures incitatives adaptées.

La mise en œuvre des engagements du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Accord de Paris sur les changements climatiques est essentielle pour réduire les risques de catastrophes, préserver les fruits du développement et favoriser l'adaptation aux conséquences des catastrophes naturelles et des changements climatiques par un développement qui tient compte des risques. Ces engagements, ainsi que le Nouveau Programme pour les villes d'Habitat III, doivent faire l'objet d'une mise en œuvre rapide et coordonnée.

Pour réduire significativement les besoins humanitaires, il faut par ailleurs investir davantage dans la préparation à l'échelle locale, nationale et régionale et mettre en place des dispositifs prévisibles d'intervention, parmi lesquels une protection sociale et des filets de sécurité capables de prendre le relais en cas de crise. Grâce à des plans d'intervention et de relèvement préalablement convenus et dotés de responsabilités claires, à des seuils de déclenchement d'intervention et à des dispositifs de financements préapprouvés, les actions rapides sauvent des vies, préservent les moyens de subsistance et s'avèrent beaucoup plus économiques que des actions prises à la hâte, juste après une catastrophe.

Un climat de confiance, de collaboration et d'attentes partagées doit être instauré entre tous les acteurs concernés. L'appui humanitaire régional et international doit être complémentaire aux actions nationales et locales et éviter tout mécanisme de coordination et d'intervention parallèle. Il faut également mieux intégrer le secteur privé.

**Les cinq engagements fondamentaux proposés dans le cadre de cette table ronde s'inscrivent dans la quatrième responsabilité fondamentale du Programme d'action pour l'humanité défini par le Secrétaire général.**

- Engagement fondamental n° 1 : S'engager à accélérer la réduction des risques liés aux catastrophes et au climat par une mise en œuvre cohérente du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Accord de Paris sur les changements climatiques, ainsi que d'autres stratégies et programmes d'action, dont les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa).



- Engagement fondamental n° 2 : S'engager à renforcer aux niveaux national et local la prise en main de la gestion des risques liés aux catastrophes et au climat ainsi que les capacités nécessaires à cette gestion, par le renforcement des dispositifs de préparation et des mécanismes prévisibles d'intervention et de relèvement.
- Engagement fondamental n° 3 : S'engager à améliorer la compréhension et l'anticipation des risques liés aux catastrophes et au climat ainsi que la préparation à ces risques en investissant dans les données, l'analyse et l'alerte rapide et en mettant au point des processus décisionnels fondés sur des données probantes qui conduisent à des mesures rapides.
- Engagement fondamental n° 4 : S'engager à investir davantage dans le renforcement de la résilience des populations locales, en tant que premier échelon fondamental d'intervention, avec la participation pleine et entière des femmes.
- Engagement fondamental n° 5 : S'engager à ce que l'aide humanitaire régionale et internationale en cas de catastrophes naturelles soit complémentaire aux mesures prises à l'échelle nationale et locale.